Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212202287-20251127-CM2025112-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2025
Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 24 novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Adjoints, Julien BENOIST, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC

Absents, excusés : Sonia ALLAIN, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER. Quentin LE HERVÉ, qui donne pouvoir à Catherine BOISLIVEAU

Absents : Erwan GUIZOUARN, Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON

Secrétaire de séance : Serge OLLIVAUX

2025112 - Eclairage public : Rénovation du foyer défectueux au stade Yves Le Cam

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la proposition émise par le SDE 22 pour remplacement d'un foyer éclairage public au stade Yves Le Cam, pour un coût de 2 008.80 euros, avec une participation de la collectivité à hauteur de 1 209.00 euros, le matériel n'étant plus garanti. Les équipements ayant été mis en service en 2019, une réclamation a été déposée auprès du SDE22, considérant une défaillance prématurée de l'installation. Le SDE n'a pas répondu favorablement à la réclamation. Aussi, il est indispensable que la collectivité prenne cette réparation en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition du SDE 22 pour remplacement d'un foyer éclairage public au stade Yves Le Cam, pour un montant de 2 008.80 euros, avec une participation de la collectivité à hauteur de 1 209.00 euros
- **PRECISE** que cette somme sera prélevée à la section Investissement du budget 90400
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire

Serge OLLIVAUX
Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC 22 (Côtes-d'Armor)

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 2 décembre 2025
Et publication ou notification le 2 décembre 2025

MAIRIE DE PLOUNEVEZ-MOEDEC 22 (Côtes-d'Armor)